

Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des règlements VL-2021-777, VL-2021-778, VL-2021-784 et VL-2021-785 en remplacement de l'assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 20 mai 2021, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les projets de règlement décrits ci-après :

- *Projet de Règlement VL-2021-777 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage.*

Les articles 8 à 10, 11 par. 3°, 12, et articles 15 à 25 sont susceptibles d'approbation référendaire.

- *Projet de Règlement VL-2021-778 modifiant le Règlement de zonage 2001-Z-439.*

Les articles 8 à 22 et l'article 24 sont susceptibles d'approbation référendaire.

- *Projet de Règlement VL-2021-784 modifiant le Règlement VL-2013-560 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur LeMoyne.*

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de l'arrondissement.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

- *Projet de Règlement VL-2021-785 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de revoir certaines dispositions relatives aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).*

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de l'arrondissement.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Les zones concernées par les projets de règlement VL-2021-777 et VL-2021-778 sont décrites dans les documents joints au présent avis. Pour plus d'information, veuillez soit communiquer avec la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme en composant le 311 ou consulter le plan disponible au lien suivant : <https://geomatique.longueuil.quebec/AmenagementUrbanisme>.

2. Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure relative aux présents règlements qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Conséquemment, un document explicatif des projets de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : longueuil.quebec/fr/evenements à compter du 26 mai 2021 en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 26 mai au 9 juin 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.vl@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 25 mai 2021.